

Préserver la liberté de parole



RACHID BELABED (à gauche) face à Claude Moniquet : l'heure est aux excuses. © JACQUES COLLET/BELGA ET JEAN-MICHEL CLAJOT/REPORTERS.

UN EXPERT en terrorisme agressé à l'issue d'un débat télévisé : procès de l'agresseur et plaidoyer pour la liberté.

Le président Coumans, du tribunal correctionnel de Bruxelles, appelle l'affaire Belabed. Le prévenu, footballeur professionnel en complet veston pour l'occasion, s'avance. Le suivent trois molosses ; l'un, réajustant son oreillette, s'installe sur le banc des avocats, un autre prend place au centre de la salle, un troisième au fond. Leurs regards fusent dans tous les sens... Du jamais-vu.

Rachid Belabed est poursuivi pour avoir porté des coups à Claude Moniquet, expert en terrorisme islamiste, à la sortie d'un débat télévisé à RTL-TVi. C'était en septembre 2004.

D'emblée le prévenu montre un autre visage, celui de la réconciliation. Il présente ses excuses à Moniquet et reconnaît que son geste était inacceptable.

Les débats démarrent sur un ton cordial. M^e Pierre Legros, pour la partie civile, souligne que le prévenu a suivi le débat de « Controverse » à la télévision, qu'il s'est rendu à RTL, qu'il a cherché à rencontrer l'animateur Pascal Vrebos, puis qu'il s'en est violemment pris à un des ora-

teurs à la sortie. *« Il l'a frappé avec un objet contondant et avec les pieds. Claude Moniquet a été hospitalisé 8 jours et a eu une incapacité de travail de trois semaines. »* Pour réparer ce dommage, la victime a accepté les 1.000 euros que lui proposait l'agresseur.

Le président a ensuite donné la parole à Claude Moniquet qui comptait ajouter un mot. *« Cette agression est gravissime sur le plan des principes. Le prévenu a cherché à faire taire une opinion qui lui déplaisait. Cette attitude n'est malheureusement pas un cas isolé en Europe. Et elle crée un climat détestable. Certains islamistes se sentent au-dessus de toute critique. Il faut sauvegarder le droit au blasphème, et dire que la liberté d'expression doit être protégée. »*

A son tour, le procureur du Roi Eric Dehon a abondé en ce sens. Tout en reconnaissant que les musulmans se sentaient également agressés à l'heure actuelle. *« L'islam est une grande religion, a clamé le magistrat, mais certains faits constituent une insulte à cette religion tout en la caricaturant. »* Le procureur suggè-

re d'octroyer la suspension du prononcé de la condamnation avec un suivi thérapeutique.

Tentative de récupération

Pour la défense, M^e Daniel Spreutels a plaidé le contexte de cette détestable agression. Rachid Belabed, après un beau début de carrière en division 1, s'est blessé et il a sombré en dépression. Son geste relève de l'incompréhension par rapport au débat. Incompréhension et interprétation à propos d'une phrase, principalement, qui disait que « le port du voile s'apparente à de la pornographie ».

L'avocat décrit aussi la famille Belabed comme extrêmement bien intégrée et modérée. Par contre, suite à l'agression, une série d'extrémistes islamistes ont tenté de récupérer l'événement. En congratulant l'agresseur et sa famille – ils se sont fait éconduire – et en proposant à son avocat des émoluments afin de bétonner sa défense – également éconduits.

La récupération extrémiste n'a donc pas pris. Les esprits se sont calmés et les excuses à l'audience publique ont coiffé le tout. Le jugement devrait donc être clément.

Mais il se pourrait qu'il rappelle aussi des principes essentiels de notre Etat démocratique, notamment en matière de liberté d'expression. Réponse le 16 janvier 2008. ■ **JEAN-PIERRE BORLOO**